

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

**Délibération**

**N° 19.116.3**

**En exercice ..... 37**  
**Présents ..... 22**  
**Votants ..... 25**  
**Pour ..... 19**  
**Contre ..... 0**  
**Abstentions ..... 6**

**POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

**DEMANDE DE PROROGATION DE SUBVENTION AUPRÈS DE  
L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
– RÉALISATION DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE VENDRES**

*Date de la convocation : 23/05/2019*

L'an deux mille dix-neuf  
**Et le 29 mai à 19h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**22 Conseillers communautaires présents :** monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

**12 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

**Secrétaire de séance :** madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

---

**Demande de prorogation de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Vendres**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Considérant** les notifications de subventions du Conseil départemental de l'Hérault et de l'Agence de l'eau relatives à la réalisation des schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement ;

**Considérant** que la validité de ces subventions s'achève le 11 novembre 2019 ;

**Considérant** que le bureau d'études, en charge de la réalisation de ces schémas et mandaté par la commune de Vendres en avril 2016, n'a remis à ce jour que la phase 1 des études ;

**Considérant** que, pour le schéma d'assainissement, il convient de faire réaliser un diagnostic des réseaux ; que l'efficacité de ce diagnostic ne sera effective que par temps de pluie prolongé et qu'il convient donc de les réaliser en septembre / octobre 2019 ;

**Considérant** qu'il convient de solliciter une prorogation des subventions obtenues et que la date de fin de validité des subventions sollicitée est le 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5<sup>ème</sup> vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 25 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA et Philippe VIDAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

**I. APPROUVE** les demandes de prorogation des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre de la réalisation des schémas directeurs eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> avril 2020.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

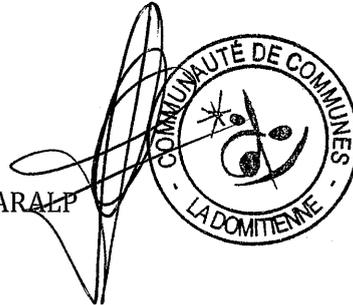
**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_11

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_11